



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du Jeudi 19 Mai 2022

Nombre de membres en exercice : 61
Nombre de membres présents : 39
Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 10
Nombre de membres excusés : 8
Nombre de membres absents : 4

Date de convocation :
13 mai 2022

Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité le :

et affichage le :

8 - Domaines de compétences par thèmes
8.7 - Transports

Objet : Mobi Pro – phase déploiement : Demande de subvention au titre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Territoires de Nouvelles Mobilités Durables (Tenmod) » exercice 2022 – axe 2

L'an 2022, le 19 mai à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle des mariages de l'Hôtel de Ville de Vire, lieu habituel choisi pour la tenue de ces séances, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le 13 mai 2022.

La convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été affichés, à destination du public, sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 13 mai 2022.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	X				
Mme Nathalie BOUILLARD			X : M. Jean ELISABETH		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE			X : M. Pascal DALIGAULT		
M. Jean ELISABETH	X				
Mme Najat LEMERAY			X : Mme Catherine CAILLY		
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD*				X	
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE				X	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO					X
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE		X : M. Jacques FAUTRARD			
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT			X : M. Gilles PORQUET		
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU				X	
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY			X : M. Georges RAVENEL		
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Christian MARIETTE*				X	
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	X				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL			X : M. Marc GUILLAUMIN		
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN			X : M. Régis DELIQUAIRE		
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN				X	
Mme Natacha MASSIEU	X				
Mme Sandrine SAMSON				X	
Mme Cyndi THOMAS				X	

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU					X
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER				X : M. Gilles FAUCON	
Mme Sabrina SCOLA	X				
VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER	X				
Mme Marie-Noëlle BALLE				X : Mme Annie ROSSI	
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Sylvie GELEZ					X
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE	X				
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
M. Gérard MARY	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER				X : M. Gérard MARY	
M. Régis PICOT					X
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				
TOTAL	38	1	10	8	4
Nombre de Membres en exercice		61			
Nombre de conseillers présents		39			
Quorum En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, le quorum est fixé à un tiers des membres en exercice présents (article 2 de l'Ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 V de l'article 10 de la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021)		21			
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs*) *En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, un conseiller peut-être porteur de deux pouvoirs (article 2 de l'Ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 V de l'article 10 de la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021)		49			

*Le suppléant de M. Daniel BREARD, Arnaud BREARD, ainsi que la suppléante de M. Christian MARIETTE, Mme Martine TREMPU, sont également excusés.

M. Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Dans le cadre du plan d'actions France Mobilités porté par le Ministère de la Transition écologique, l'ADEME vient de lancer la nouvelle édition de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « France Mobilité - Territoires de Nouvelles Mobilités Durable » (Tenmod).

L'objectif de l'AMI est d'améliorer les mobilités des territoires notamment ruraux face aux défis environnementaux, sociaux et économiques. Tout en poursuivant sa vocation initiale de faire émerger des solutions innovantes de mobilité, l'enjeu de l'AMI réside aujourd'hui également dans le déploiement massif d'une mobilité durable et solidaire et donc le passage à l'échelle opérationnelle.

L'AMI est structuré selon deux axes. L'axe 2 concerne les projets comportant une dimension innovante sur des enjeux tels que les déplacements domicile/travail et l'articulation avec les employeurs du territoire.

Dans le cadre de la démarche Territoire d'Industrie, l'Intercom de la Vire au Noireau a signé, en avril 2019, avec l'Etat et la Région Normandie, un plan d'actions destiné à renforcer son tissu industriel. Parmi ces actions co-construites avec les industriels du territoire, figure l'action 10 intitulée « Réduire la vulnérabilité à l'accès à l'emploi par des modes de déplacement domicile/travail économiquement et écologiquement moins impactant ».

Sur la base de ce projet d'actions, l'Intercom de la vire au Noireau a lancé, en 2020, l'expérimentation *Mobipro* ayant valu à l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) d'être lauréat de l'édition 2020 de l'AMI Tenmod. La démarche a consisté, durant l'année 2021, à appréhender la situation des déplacements domicile-travail auprès d'un petit groupe d'établissements volontaires et à réfléchir avec eux au déploiement de solutions opérationnelles en adéquation avec les besoins.

15 établissements représentant près de 3 000 salariés ont participé à cette expérimentation.

Dans cette nouvelle étape du projet *Mobipro*, il s'agit de déployer un bouquet de services mobilité auprès de l'ensemble des entreprises du territoire intercommunal et de leurs collaborateurs visant à impulser un changement de comportement durable auprès des salariés dans leurs déplacements domicile-travail et, ainsi, réduire l'impact économique, environnemental et social de cette mobilité pendulaire.

Ce bouquet de services de mobilité durable serait fondé sur 3 principaux axes :

- Axe 1 : Le développement du vélotaf avec l'organisation en entreprises, d'ateliers de formation destinés à inciter à l'usage du vélo principalement électrique (VAE),
- Axe 2 : Le déploiement, à l'échelle de l'ensemble du territoire, d'une plate-forme de covoiturage,
- Axe 3 : La mise en place d'une animation en entreprises destinée à accompagner et former les salariés dans leur changement de comportement vis-à-vis de leurs moyens de transport. Cette fonction de « *manager de la mobilité durable* » sera assurée par l'association Mobyliis déjà partenaire de l'Intercom de la Vire au Noireau dans la phase expérimentale de *Mobipro*.

En proposant une palette de services de mobilité et un accompagnement à leur appropriation, la démarche *Mobipro* phase déploiement fait office de « tête de pont » et permet d'expérimenter des alternatives à l'autosolisme pouvant bénéficier à d'autres publics et, ainsi, contribuer à réduire les fractures de la mobilité.

Le coût de cette opération, qui se déploierait de 2022 à avril 2024, est estimé à **134 856 € HT**. Au titre de l'AMI Tenmod 2022, elle pourrait bénéficier d'une subvention représentant un maximum de 50 % de la dépense éligible soit, en l'espèce, **60 925 €** (dépense éligible de 121 850 € HT) ainsi que d'un appui technique à sa mise en œuvre.

Suivant les avis favorables de la commission Attractivité du territoire, réunie le 6 avril 2022, et du Bureau communautaire réuni le 2 mai 2022, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- Habilitier Monsieur le Président, ou son représentant, à faire toutes les diligences pour solliciter l'obtention de toutes subventions, notamment auprès de l'ADEME, dans le cadre de l'AMI Tenmod 2022, et d'autres partenaires à identifier, permettant de réduire la charge financière du portage de l'opération *Mobi pro*, phase déploiement, ci-avant détaillée et, le cas échéant, à signer les conventions ou tout document s'y rapportant.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	49	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER

